

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MERCREDI 6 JUILLET 2022 A 20H30**

**Présents :** ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, LAMBERT Daniel, REBOUL Gregory

**Absents excusés :** VIAL Anne- Claire donne procuration à BONNET Annick  
DESPEYSSE Jocelyne donne procuration à ANDEOL Hervé  
GUILLEMINOT Jean- Pierre  
MINDER Pascale  
MANENT Corinne

**Président de séance :** Hervé ANDEOL

**Secrétaire de séance :** Annick BONNET

Le Quorum est atteint.

Approbation du compte- rendu du Conseil municipal du 12.05.2022.

**Ordre du jour :**

- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grades
- Demande d'utilisation de la salle des fêtes Jean AMBLARD (Danse, Yoga)
- Avenant à la convention de mise à disposition de la traceuse
- Remise en état de la Fontaine Place de l'Horloge
- Demande de classement en AUa des parcelles ZO203, 204, 217 et 218 pour la construction de logements seniors.
- Acquisition d'un combisystème
- Questions diverses

**1/ Détermination des taux de promotion pour les avancements de grades.**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade. La délibération doit fixer pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Si le taux est inférieur à 100 %, l'assemblée délibérante peut prévoir que, lorsque le nombre calculé n'est pas un entier, la décimale est ajoutée au nombre calculé l'année suivante.

VU l'avis du Comité Technique en date du 07.06.2022.

Le Maire propose à l'assemblée :

- De fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, comme suit :

Cadre d'emploi	Grades	Taux de promotion (en %)
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %

Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %
ATSEM	Agent Technique Spécialisé des Ecoles maternelles Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100 %

**Le Conseil Municipal,**

- **ADOPTE** à l'unanimité des membres présents la proposition ci-dessus.

**2/ Demande d'utilisation de la salle des fêtes Jean AMBLARD**

Le bureau informe l'assemblée que deux demandes d'occupation de la salle des fêtes ont été reçues :

-Tout d'abord, une association de danse d'une soixantaine d'adhérents adultes et enfants confondus dont une majorité d'entre eux résident à St Gervais. Elle pratique plusieurs styles de danses Cabaret, Latino, Moderne Jazz, Dancehall, etc.

Elle souhaite utiliser la salle des fêtes le mardi soir pour son cours adulte et le mercredi après-midi pour son cours enfants.

-Ensuite, une personne de St Gervais souhaite mettre en place des cours de Yoga. Un sondage a été fait auprès des habitants et 24 personnes sont intéressées.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** le prêt de la salle des fêtes pour ces activités de danse et de Yoga.
- **DIT** que ces activités doivent être portées par des associations de la commune.

**3/ Avenant à la convention de mise à disposition de la traceuse : intégration de Sauzet**

Une convention de mise à disposition de la traceuse Line Lazer IV 3900 a été signée le 2 mai 2016 entre les communes de St Gervais-sur-Roubion, Cléon d'Andran, Charols et Roynac. Ces communes ont acheté cette traceuse pour un montant de 9 960 € TTC.

La participation financière de chaque commune a été établi par rapport au nombre d'habitants. La traceuse est stockée dans le local technique de la commune de St Gervais sur Roubion et mise à disposition des autres communes.

La commune de SAUZET souhaite intégrer le groupement d'achat et utiliser la traceuse.

Afin de pouvoir intégrer le groupement d'achat, il a été demandé à la commune de Sauzet d'acheter de la peinture pour marquage au sol pour un montant total de 2 500 €. La peinture sera partagée par les autres communes au prorata du nombre d'habitants. Le montant de 2 500 € a été calculé en prenant en compte la vétusté du matériel et le nombre d'habitants de la commune de Sauzet.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** l'intégration de la commune de Sauzet dans la mutualisation de la traceuse.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1.

**4 / Remise en état de la fontaine Place de l'Horloge**

Le bureau propose la remise en état de la fontaine Place de l'horloge qui a été détériorée par un camion. Il propose d'accepter le devis de l'entreprise NOYER JM SARL d'un montant de

5 320 € HT soit 6 384 € TTC. La pierre sera sculptée à Famone. L'assurance prendra en charge la totalité de la dépense.

Grâce à une administré et à la vidéosurveillance, le responsable de la détérioration a pu être identifié.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise NOYER JM SARL d'un montant de 5 320 € HT soit 6 384 € TTC.
- **AUTORISE** le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.
- **DIT** que cette dépense est prévue au BP 2022.

**5/ Demande de classement en AUa des parcelles ZO 203, 204, 217 et 218 pour la construction de logements séniors.**

Le bureau rappelle le projet de constructions de quinze maisons séniors sur les terrains appartenant à la famille LANTHELME d'environ 5 500 m<sup>2</sup> à proximité du Lotissement les Coteaux du Quérie. Cela permettrait aux séniors de continuer à vivre au village. En effet, la plupart ont toujours vécu sur la commune, puis arrive le temps où leur habitation est devenue trop grande, parfois vétuste ou avec des charges trop conséquentes. Ce projet serait une alternative au départ des seniors en EPHAD, qui est une décision toujours difficile à prendre surtout quand la personne est encore valide et non dépendante. De plus, ces logements séniors seraient à loyer modéré et bien inférieur au coût d'un EPHAD. La commune de Saint Gervais tient à conserver une population de mixité et intergénérationnelle. Pour cela, plusieurs services ont été développés, dont un service de portage de repas à domicile pour nos séniors ou personnes dépendantes (repas préparés à la cantine scolaire, exclusivement avec des produits frais). Créé en 2011, ce service est apprécié et pourrait être étendu aux logements seniors. Le village compte également des commerces de proximité avec une multitude de services : boulangerie, épicerie, deux salons de coiffure, une agence postale, un cabinet infirmier, tout autant de services nécessaires et qui rendent la commune attractive.

Ces parcelles cadastrées ZO 203, 204, 217 et 2018 sont actuellement classées en AU (Zone d'urbanisation future à usage principal d'habitation).

Afin que ce projet puisse aboutir, il faudrait que ces parcelles soient classées en AUa (Zone à urbaniser à usage principal d'habitation).

C'est pourquoi, le bureau propose de solliciter Montélimar agglomération qui a la compétence urbanisme du territoire pour ouvrir une procédure de classement en zone AUa.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **SOLLICITE** Montélimar-Agglomération pour ouvrir une procédure de classement des parcelles ZO 203, 204, 217 et 2018 en zone UAa ;
- **APPROUVE** ce dossier pour son caractère prioritaire ;
- **DECLARE** que ce projet présente un intérêt général.

**6/ Acquisition d'un combisystème**

Le bureau propose l'acquisition d'un combisystème (perche élagueuse et taille haie) à la société FAURE ET FILS pour 809 € HT soit 970.80 € TTC.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **ACCÉPTE** l'acquisition d'un combisystème à la société FAURE ET FILS pour 970.80 € TTC.
- **DIT** que la dépense est prévue au BP 2022 article 2188

## **7/ Questions diverses :**

### **Aménagement de la Route du Pont :**

Le CAUE met à disposition des communes ses services de conseils. Il est nécessaire de collaborer et de lancer les études rapidement pour que les travaux puissent commencer en 2023.

### **Mur de soutènement des remparts :**

Christelle ROUZET annonce que la société ALIOS a été missionnée pour une étude géotechnique de conception, phase avant-projet pour un montant de 450 € HT.

### **Taxe sur les terrains constructibles :**

Le Maire propose de revoir à la baisse le montant voté le 6/04/2021 de 3€ le m2 de majoration de la valeur locative des terrains constructibles non bâtis. Le conseil municipal décide d'étudier cette proposition lors de la prochaine séance, lorsque les taxes foncières concernées auront été calculées par le centre des impôts.

### **Nouvelles règles de publicité des actes**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

- La publicité des actes se fait par voie électronique (sur le site internet de la commune)
- Suppression du compte rendu de séance. Celui-ci est remplacé par la liste des délibérations.
- Obligation d'un procès-verbal de séance (précis)

### **Conseiller numérique :**

Depuis le 7/06, Louis-Amaury RICHAUD, conseiller numérique, accueille les administrés tous les mardis de 9H à 11H30 à la mairie de ST GERVAIS SUR ROUBION. Ce dispositif est mis en place par Montélimar Agglomération. Sa mission consiste à informer, conseiller et accompagner les personnes qui le souhaitent dans l'usage des outils numériques : ordinateur, smartphone, tablette...

### **Repas Champêtre**

Le repas champêtre aura lieu au stade Pierre REY le dimanche 17 juillet à 12H. Le repas est offert à tous les habitants de plus de 65 ans et ouvert à tous avec une participation de 20 €. Inscription souhaitée avant le 9/07.

### **Composteurs partagés**

Les composteurs partagés ont été installés dans le parc à côté de la salle des fêtes le 24/05. Ils ont été inaugurés le 24/06. A cette occasion des bioseaux ont été distribués. Les deux référents pour la commune sont Daniel LAMBERT et Ludovic PAYEN DE LA GARANDERIE. Une intervention sera prévue à l'école ou à la cantine à la rentrée pour informer les enfants.

### **Conseil d'école**

Pour la rentrée scolaire, les effectifs sont en baisse. 141 élèves au lieu de 153 dont 1 en TPS, 13 en PS, 21 en MS, 22 en GS, 19 en CP, 13 en CE1, 17 en CE2, 21 en CM1 et 15 en CM2.

Mme MAZET a été mise à disposition de la classe de GS CP 2H40 par jour à la charge de la commune. Pour la prochaine rentrée scolaire, il a été décidé de supprimer cette mise à disposition. Lili REBOUL sera en contrat d'apprentissage et apportera une aide supplémentaire à l'école.

L'équipe enseignante reste la même.

Elles demandent de reprendre la salle de motricité en entier car cette dernière était utilisée en partie par le réfectoire de la cantine qui a été sous dimensionné. A étudier.

Les fournitures scolaires sont en augmentation et le montant attribué de 40 € par enfant n'a pas évolué depuis quelques années. A revoir pour le BP 2023.

Le règlement intérieur est à revoir pour interdire le téléphone portable à l'école car problème en cours d'année.

Projet : le moyen âge.

Périscolaire : augmentation des effectifs. Une nouvelle tranche de tarif a été créée.

### **Poissonnier**

Johan BLANC, poissonnier, s'installe sur le marché depuis le vendredi 17/06/2022.

### **Recensement de la population**

L'enquête aura lieu du jeudi 19 janvier au samedi 18 février 2023. Annick BONNET a été désignée coordonnatrice communale. Elle sera chargée de la mise en œuvre de l'enquête de recensement (préparation de la collecte, de son suivi, encadrement des agents recenseurs).

Deux agents de recensement seront recrutés.

### **Journées du patrimoine**

Randonnée nocturne le samedi 17/09 à partir de 19H : « La Boucle de l'Ours ». Les organisateurs recherchent des bénévoles et des ours en peluche pour la décoration dans le village. Se faire connaître en mairie.

**Création d'un poste HTA/BT pour les constructions SCI BMV CONSTRUCTION Rue de la Prade :** Le coût de cette opération sera finalement pris en charge financièrement par le SDED.

### **Associations :**

Le bureau du comité des fêtes a démissionné et un nouveau bureau s'est formé. M. BUND a été élu Président. La fête est en cours de préparation.

Le bureau de l'USSG a démissionné lui aussi. Christophe SCHUSCHITZ et Frédéric RIMEDI sont remerciés pour avoir œuvré pour le club de foot depuis 21 ans. Des jeunes ont souhaité reprendre le flambeau et un nouveau bureau a été élu avec M. CALOVA à la tête. Un agent sera mis à disposition 1H30 par semaine pour le nettoyage de la salle et des vestiaires.

### **Prêt de la salle des fêtes :**

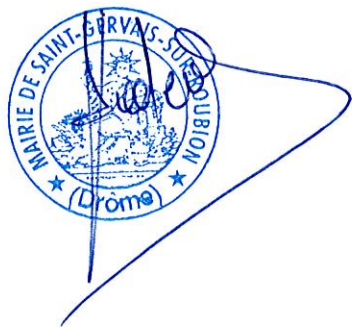
Le comité des fêtes de Bonlieu demande d'emprunter la salle des fêtes pour son loto du 20/11. Accordé.

### **Boulangerie :**

La boulangerie gérée par M. FAUGERAS est ouverte depuis le 10 juin. C'est un point positif pour le commune car demandé par de nombreux habitants depuis la fermeture de la boulangerie de M. BOUFFIER.

Le Maire

Hervé ANDEOL



La secrétaire de séance

Annick BONNET